

FRANÇOIS-PAUL DE NEUFVILLE DE VILLEROY, archevêque et comte de Lyon, Primat de France, conseiller du Roy en tous ses conseils.

Nous permettons à Monsieur de Grange-Blanche de faire célébrer la Ste messe dans la chapelle de S^t Roch proche son château de Grange-Blanche, les jours prohibés par nos ordonnances, à condition que ceux qui pourroient assister au service de la Paroisse comme domestiques et habitans du lieu ne jouiront pas de la présente permission.

Fait à Lyon, le 24^e octobre 1722.

Signé : L'Arch. de Lyon.

Cette permission n'était valable sans doute que pour un temps limité, ou devait cesser à la mort de Mgr de Neuville, car nous la verrons renouveler plusieurs fois dans la suite.

En 1761, François Rieussec, gendre de Joachim Charret, et possesseur de la terre de Grange-Blanche, étant malade, fit demander la permission de dire la messe le jour de Noël, ainsi que nous l'apprend une lettre de son fils, adressée à M^{me} Rieussec (8).

Au verso de cette lettre on lit ces lignes de la main de l'abbé Pernetti, prébendier de la chapelle.

M. Parsinge a entre les mains une lettre qui me permet de faire dire la messe dans ma chapelle tous les jours sans exception. Je suis fâché, Monsieur, que faute de vous l'avoir communiquée, il vous ait jeté dans l'embarras où vous me paraissez être et dont je vous prie de vous tirer en faisant dire la messe demain et tous les jours qui vous conviendront. Trop heureux de vous prouver, Monsieur, à quel point je suis votre très humble et très dévoué serviteur.

L'abbé PERNETTI.

(8) Françoise-Marie-Pauline Charret, épouse de noble François Rieussec, ancien échevin de Lyon, fille de Joachim Charret. M. et M^{me} Rieussec étaient restés adjudicataires de Grange-Blanche, le 28 août 1759.